

COMMUNE DE LANGON

CREATION DU CRÉMATORIUM DE LANGON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Du lundi 16 février 2026 à 8h30 au jeudi 5 mars 2026 à 17h00

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du **15 janvier 2026**, Monsieur le Maire de Langon a décidé de soumettre à enquête publique le projet de création du crématorium de Langon, situé 1 Impasse Dargette – 33210 Langon.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 16 février 2026 à 8h30 au jeudi 5 mars 2026 à 17h00**, pour une durée de **18** jours consécutifs.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium de Langon, situé sur le territoire de la commune de Langon, présentée par la Société du Crématorium de Langon.

Par décision en date du 23 octobre 2025, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a dispensé le projet de création de crématorium à évaluation environnementale.

Par décision n°E25000222/33 du Tribunal administratif de Bordeaux du 29 décembre 2025, a été désigné commissaire enquêteur, Monsieur Thierry BARBOT.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de Langon, située 14 Allées Jean Jaurès – 33210 Langon. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables par le public à la Mairie de Langon, située 14 Allées Jean Jaurès – 33210 Langon.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17H00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

L'ensemble des pièces sera également consultable et téléchargeable sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7068/>, disponible sur le site internet de la Commune de Langon : <https://www.langon33.fr/>

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie de Langon.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieu de ses permanences mentionnés au sein de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique et décrites ci-dessous ;
- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir la Mairie de Langon, à l'attention du commissaire enquêteur – projet de création du crématorium de Langon – 14 Allées Jean Jaurès – 33210 Langon ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7068/>, également disponible sur le site internet de la Commune de Langon : <https://www.langon33.fr/>. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Les observations numériques seront enregistrées et prises en compte du lundi 16 février 2026 à 8h30 au jeudi 5 mars 2026 à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le lieu d'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur la page dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7068/>, également disponible sur le site internet de la Commune de Langon : <https://www.langon33.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, au siège de l'enquête publique, à savoir à la Mairie de Langon, située 14 Allées Jean Jaurès – 33210 Langon , aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 16 février 2026 de 8h30 à 12h30 ;
- Le mercredi 4 mars 2026 de 8h30 à 12h30 ;
- Le jeudi 5 mars 2026 de 13h30 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le projet de création du crématorium de Langon, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du conseil municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le Préfet de la Gironde prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création du crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales.

Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Langon. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

La personne responsable du projet de création du crématorium, en qualité de maître d'ouvrage et de demandeur de l'autorisation de création, est la Société du Crématorium de Langon, concessionnaire - 17 Rue de l'Arrivée – 75015 Paris, représentée par son Directeur Général, Monsieur Cédric TROUBOUL. L'autorité concédante auprès de laquelle les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées est la **Commune de Langon, dont le siège administratif est situé 14 Allées Jean Jaurès – 33210 Langon, représentée par Monsieur le Maire, Jérôme GUILLEM**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Langon. Ils seront également publiés, pendant la même durée, sur le site internet de la Commune de Langon : <https://www.langon33.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Monsieur Le Maire de Langon,
Jérôme GUILLEM